



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 28 JANVIER 2016



► PRESENTS (par ordre alphabétique) :

Alain ALEXANDRE (1 pouvoir)	Chargé de mission "relations cour de cassation"
Jacques ARGAUD	Président-animateur du CREA Ouest
Michèle CHAZAL	Membre élu - région Bourgogne
Véronique CHORON-PELLICIER	Membre élu - région Rhône-Alpes
Alain DELCOURT	Président de la section "Judiciaires"
Jean-Marc DHOUAILLY	Secrétaire général du CNEAF
Liliane IDOUX (1 pouvoir)	Présidente-animatrice du CREA Ile de France
Michel JEMMING (1 pouvoir)	Président du CNEAF
Xavier LALIEU	Trésorier du CNEAF
Jean-Luc LEGRAND	Membre élu - région Bretagne
Philippe LEGROS	Président-animateur du CREA NPCP
Jean-Jacques LIEN	Trésorier adjoint du CNEAF
Christian MOLLARD (1 pouvoir)	Président-animateur du CREA Rhône-Alpes
Mireille MOUSSY	Coordinatrice nationale du CNEAF, chargée de mission formations
Michel PONTAILLER	Membre élu - région Centre
Françoise RIEU-MOUNJE	Secrétaire générale adjointe du CNEAF, présidente-animatrice du CREA LR, chargée de mission "congrès"
Eric SCHNELLER	Membre élu - région Bretagne
Chahrazad TOMA-VAstra	Présidente de la section "Conseils"
Bernard VAYSSIERE	Membre élu - région Aquitaine
Philippe WITT (2 pouvoirs)	Vice président du CNEAF, président-animateur du CREA Midi-Pyrénées

► POUVOIRS :

Claude BUCHER (*pouvoir à Michel JEMMING*), Catherine CARQUEVILLE (*pouvoir à Christian MOLLARD*), Guillaume de MONTRICHARD (*pouvoir à Alain ALEXANDRE*), François-Xavier DESERT (*pouvoir à Philippe WITT*), Quitterie MARQUEZ (*pouvoir à Philippe WITT*), Philippe RIVOIRARD (*pouvoir à Liliane IDOUX*).

Soit, 26 membres présents ou représentés, sur 32. Le quorum, fixé à 1/3 des membres présents ou représentés, est largement atteint (81,25%). Le conseil peut valablement délibérer.

► EXCUSES :

Jacques DELMOTTE, Isabelle GRIMMER, Elian INISAN, Alain KUMMER,

A l'ouverture de ce conseil d'administration, le Président, Michel JEMMING, renouvelle ses vœux à l'ensemble des conseillers.

■ APPROBATION DU COMPTE RENDU PRECEDENT :

→ Le procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 25 septembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

■ LE CONGRES DE BEAUNE (47^{ème}) :

► Le 47^{ème} congrès du CNEAF s'est déroulé à BEAUNE les 22 et 23 octobre 2015. Michèle CHAZAL, commissaire du congrès, indique qu'elle n'a pas reçu de retour vraiment négatif, et que le bilan lui apparaît satisfaisant sur le plan du contenu, mais aussi sur le plan financier, ce qui était moins attendu au départ, puisque les comptes [bien qu'encore provisoires] font apparaître 64 660.00 € de recettes pour environ 59 000.00 € de dépenses.

► Afin de tirer les enseignements qui seront profitables pour les prochains congrès, le président propose un "tour de table" des conseillers présents.

Alain DELCOURT estime qu'il y a trop d'intervenants, en ajoutant que ce n'est pas propre au congrès de Beaune ; cela limite fortement la durée des interventions, et nuit à l'approfondissement de celles-ci.

Alain ALEXANDRE précise qu'il faut faire attention aux interventions inutiles [il cite les Castors, par exemple] qui réduisent le temps consacré au sujet principal. Le congrès n'est devenu vraiment intéressant que le second jour.

Eric SCHNELLER trouve au contraire que la présence du représentant des "Castors" était utile, car ils sont aussi représentatifs du monde du bâtiment et de la rénovation.

Michel JEMMING pense que le représentant des "Castors" aurait plutôt dû être invité comme témoin que comme expert sachant.

Michel PONTAILLIER trouve que certaines interventions, notamment celle des représentants de l'Ordre, étaient assez déprimantes et pas vraiment utiles. Il attend avec intérêt la synthèse car le congrès était par ailleurs très dense.

Michel JEMMING rappelle que, même si faire intervenir deux représentants de l'Ordre peut sembler excessif, ceux-ci sont nos partenaires privilégiés, avec une subvention à la clef, et que par ailleurs le congrès est aussi l'occasion de donner la parole à nos partenaires que sont l'Ordre et la MAF.

Jean-Luc LEGRAND regrette que le congrès ait été fort orienté sur la rénovation thermique, alors que le sujet était bien plus vaste.

Philippe LEGROS estime que, de manière générale, les congrès ne s'adressent pas suffisamment aux experts que nous sommes et que, finalement, on n'y apprend pas grand-chose ; sauf au congrès de Nîmes ajoute-t-il.

Liliane IDOUX pense qu'il faut aller plus profond, qu'il y a trop de généralités.

► Françoise RIEU-MOUNJE, chargée de mission des congrès, répond à propos des “Castors” que c’est, comme les courtiers en travaux d’ailleurs, un pan important de l’intervention sur l’existant qu’il aurait été dommage d’écarter du débat. S’agissant du nombre d’intervenants, il était nécessaire pour faire le tour de la question ; mais peut-être faudra-t-il trouver des thèmes plus restreints pour avoir le temps de les approfondir ? Il faut bien sûr que les congrès soient fait pour les experts, mais il ne faut pas oublier l’intérêt qu’y trouvent les magistrats et les avocats. Françoise indique qu’elle a trouvé positive l’instauration d’une fenêtre réservée spécifiquement aux questions, par rapport au principe antérieur des échanges avec la salle après chaque intervention ou table ronde.

► Michel JEMMING souhaite des réactions sur la demi-journée consacrée aux retours d’expérience en ouverture du congrès. Comment a-t-elle été appréciée ?

Chahrazad TOMA VASTRA a trouvé cette partie très importante, et intéressante notamment par les réactions du magistrat à propos de ce qu’il attend de l’expert.

Mireille MOUSSY note que, chez les médecins par exemple, le congrès est l’occasion pour les participants d’apprendre quelque chose, notamment sur les dernières nouveautés.

Françoise RIEU-MOUNJE fait toutefois observer que les congrès de médecins se passent entre médecins exclusivement, et que ce n’est pas souhaitable pour nous de rester entre experts architectes. Nous avons aussi une vocation d’ouverture vers les architectes non-experts et tous les autres intervenants du bâtiment et de la justice.

Jean-Luc LEGRAND rappelle que le congrès c’est aussi un moment convivial qui a été très agréable à BEAUNE.

■ LE 48^{ème} CONGRES ET LE 50^{ème} ANNIVERSAIRE DU CNEAF :

► Michel JEMMING rappelle que le thème choisi, “*L’ARCHITECTURE [ou L’ESTHÉTIQUE ?], LA TECHNIQUE et LE DROIT*”, sera décliné sur les 48^{ème} et 49^{ème} congrès, le second étant prévu en 2017, probablement au printemps, à RENNES.

► Pour le 48^{ème} congrès, et compte tenu du 50^{ème} anniversaire du CNEAF en 2016, il a été envisagé un colloque d’une journée à PARIS dans un lieu prestigieux, symbolique pour les experts de justice, la Cour de cassation. C’est Alain ALEXANDRE qui s’est chargé de prendre contact avec les magistrats. Plusieurs difficultés se présentaient a priori – notamment un chantier en cours sur un plafond effondré qui a obligé à décaler dans le temps d’autres manifestations – mais finalement le projet a reçu le 27 janvier à 17H00 un avis favorable du premier président de la cour de cassation. Une option a été prise sur les dates disponibles proposées par la cour : les 8 et 9 septembre et le 10 novembre 2016. La grande chambre a une capacité de 175 places, qui pourrait être portée à 225 places (avec toutefois la contrainte de faire déposer le tapis des Gobelins pour pouvoir installer des chaises, ce qui nécessite une intervention de plusieurs compagnons avec un coût d’environ 500 € à 1 000 €). La salle serait prêtée pour la journée complète, ainsi que l’atrium pour le cocktail.

Un cahier des charges assez strict est imposé : communication préalable des statuts et des comptes du CNEAF, absence de toute référence publicitaire dans les invitations et documents, interdiction de tout affichage publicitaire et de toute intervention à caractère commercial (pas d’exposants, donc...). Il est par ailleurs exclu que quelqu’un se présente

à la dernière minute pour s'inscrire : Une liste limitative doit être communiquée à la cour dans les jours qui précèdent.

La sécurité sera assurée gratuitement par la gendarmerie. L'entrée se fera par le quai de l'Horloge, avec interdiction de pénétrer avec autre chose qu'un sac ou une sacoche de travail. Le vestiaire sera exclusivement pour les vestes et manteaux, les valises ou autres sacs de voyage étant totalement exclus.

La question de la sonorisation et des projections éventuelles reste à poser.

Une convention nous sera proposée par la cour lorsque les documents exigés auront été remis. Alain ALEXANDRE prendra rendez-vous avec le chargé de mission pour les lui remettre. Il demande à Françoise de préparer un synopsis de présentation du thème du congrès.

→ L'ensemble du conseil d'administration se prononce pour un colloque sur la journée complète et sur le choix de la date du **10 novembre 2016** (les dates des 8 et 9 septembre étant trop proches des vacances).

► Pour la soirée festive du 50^{ème} anniversaire, les idées seront les bienvenues : dîner sur bateau-mouche ? ou à la Tour Eiffel ? ...

Une prolongation ludique pourrait aussi être envisagée le 11 novembre : visite de musée ou autre...

► Le CREA Ile de France (qui a déjà organisé le congrès de 2013) ne souhaite pas être responsable de l'organisation, mais y contribuera à la demande. Françoise RIEU et Michèle CHAZAL prolongent l'expérience de BEAUNE et forment déjà une micro-équipe ; Sylvie THIENOT se serait proposée pour les aider. Toutes les bonnes volontés seront les bienvenues.

► A propos du contenu, Alain ALEXANDRE souhaiterait que l'on se démarque de la structure habituelle de nos congrès, que l'on sorte des sentiers battus, et que l'on donne à l'événement une coloration particulière. Michel JEMMING suggère, dans cette optique, que le congrès soit marqué par des conférences de haut niveau sur l'évolution, sur les 50 dernières années, de l'architecture (l'art), de la technique (le savoir faire) et du droit (le cadre). Ce dernier domaine sera préférentiellement traité par un conseiller à la cour de cassation, avec évidemment l'avant et l'après de la loi Spinetta. Seront sollicités, le premier président, le procureur général, le président de la 3^{ème} chambre (construction), Monsieur NIVÔSE, conseiller, le président de la compagnie des experts agréés par la cour de cassation.

Eric SCHNELLER suggère que les interventions dans chacun des trois domaines (l'architecture, la technique, le droit) se positionnent par rapport aux deux autres : par exemple, les 50 ans d'architecture face à la technique et au droit,...etc.

Françoise RIEU souhaite que l'on n'oublie pas l'histoire des 50 années de fonctionnement du collège, et son évolution, avec des chiffres et des statistiques...

Il y a aussi l'évolution de l'expertise et du statut de l'expert sur les 50 dernières années, Bernard VAYSSIERE demande que l'expertise conseil soit abordée et que l'on n'oublie pas les experts non-judiciaires, qui représentent une part de notre collège.

► Pour le 49^{ème} congrès, à RENNES, Jean-Luc LEGRAND propose que l'on puisse exposer un projet phare en architecture, et un grand projet très technique... Ce sera

l'occasion de renouveler l'expérience des ateliers, en ouverture du congrès plus traditionnel.

■ ASSEMBLEE GENERALE LE 31 MARS 2016 :

► En prélude à l'assemblée générale ordinaire, le bureau a décidé la réunion d'une « conférence des régions » qui aura lieu la veille, 30 mars, à partir de 16H30. Tous les présidents animateurs des conseils régionaux, ainsi que les correspondants des régions sans CREA, sont invités à y participer, afin d'échanger sur les projets, les difficultés rencontrées, ...etc.

► Comme chaque année, il sera procédé au renouvellement d'un tiers du conseil d'administration. Cette année, sont concernés :

- le CREA Nord-Pas de Calais-Picardie, où il y a deux sortants (Jean-Marc DHOUAILLY et Isabelle GRIMMER) et deux postes à pourvoir,
- le CREA Ile de France, où il y a un sortant (Guillaume de MONTRICHARD) et un poste à pourvoir,
- les membres individuels, où il y a trois sortants (Michèle CHAZAL, François-Xavier DESERT et Michel PONTAILLIER), et trois postes à pourvoir.

Les appels de candidatures ont été envoyés aux membres actifs des régions concernées et à tous les individuels qui ne sont pas situés dans une région où il y a un CREA. Les candidatures doivent être parvenues au secrétariat avant le 15 février. Tous les sortants peuvent se représenter (il n'y a pas de limite de temps à la présence au conseil d'administration), mais il est demandé aux présidents animateurs de CREA de veiller à ce qu'il y ait au moins autant de candidatures que de postes à pourvoir.

Le vote par correspondance aura lieu à partir du 22 février (tous les membres actifs du CNEAF votent).

► En prévision de l'assemblée générale, il est demandé à tous les présidents animateurs d'un CREA de faire parvenir à Paris leur rapport d'activités pour l'année civile 2015, afin que celui-ci soit intégré au rapport d'activité annuel du CNEAF.

► Il est par ailleurs demandé aux CREAs de faire parvenir d'urgence à Mireille leur programme d'activités pour 2016 afin que l'agenda qui apparaît sur le site "cneaf.fr" puisse être mis à jour. Cela permettra en outre d'alimenter la newsletter mensuelle dont la parution est prévue dans les prochaines semaines.

■ POINT DU TRESORIER :

► Pour 2015, le bilan s'annonce meilleur que le budget exposé lors de la dernière assemblée générale qui prévoyait un déficit de 12 000.00 €. En recettes, les cotisations représentent environ 45 000.00 € ce qui est moins bon que prévu (48 000.00 €), mais les subventions s'élèvent à 30 500.00 € (+ 3 000.00 € par rapport à 2014), les formations présentent un solde positif d'environ 39 000.00 €, et le congrès un solde positif d'environ 5 000.00 €.

Michel JEMMING précise que le bilan des formations ne reflète pas exactement la réalité dans la mesure où le temps passé par Mireille n'y est pas intégré. Or ce temps représente un coût, surtout s'il entraîne des heures supplémentaires.

Le bilan global de l'année devrait être positif, entre 8 et 12 000.00 €.

► Le budget 2016 qui sera présenté lors de l'assemblée générale devrait être équilibré. Compte tenu des bons résultats ces dernières années, il est proposé que les formations de niveau 2 et les formations "investigations" soient gratuites pour les collégiens. C'est déjà le cas des TRNTJ.

Chahrazad TOMA VASTRA fait observer que cette année il n'y aura pas d'exposant au congrès, et qu'il convient d'en tenir compte dans le budget. Alain DELCOURT répond qu'à contrario, il n'y aura pas de location de salle pour ce congrès.

Jean-Luc LEGRAND demande s'il ne serait pas préférable de prévoir un coût raisonnable pour les inscriptions aux formations plutôt qu'une gratuité totale. Alain DELCOURT considère qu'il s'agit d'un retour normal pour ceux qui paient une cotisation. Certains se demandent en effet pourquoi ils paient cette cotisation nationale, alors que la cotisation régionale pourrait suffire. Michèle CHAZAL pense qu'un prix symbolique serait normal.

► La REVUE EXPERTS nous a relancés à propos de l'emprunt remboursable en deux ans, qui avait été décidé par l'assemblée générale de la revue. Il s'agit d'un prêt de 1 545.00 € que nous nous étions engagés à verser, soit 5.00 € par part que détient le CNEAF au capital (309 parts). Un projet de convention leur a été proposé et nous sommes dans l'attente de la réponse. L'avenir de la REVUE EXPERTS reste cependant incertain, d'autant qu'il n'y a pas, pour l'instant, de successeur à Bernard PECKELS.

■ ADHESIONS, DEMISSIONS :

► ADMISSIONS : Depuis le dernier conseil, 8 demandes d'adhésion sont parvenues.

- Catherine BERGER-VILLAAMIL (région Ouest),
- Henri BERNARD d'ARBIGNY (Dreux),
- Jean-Christol CHARAVEL (région Rhône-Alpes) ; il a contacté le CREA Rhône-Alpes,
- Jean-Marc GUILLET (région Ouest), souhaite adhérer au CREA Ouest,
- Franck KAFTAN (région Aquitaine),
- Nathalie LE SCANF (région Ouest), a adhéré au CREA Ouest,
- El Hassane SQUALLI HOUSSAINI (région Ile de France), indique qu'il souhaite adhérer au CREA IDF,
- Huguette VERNAY (région Rhône-Alpes), souhaite adhérer au CREA Rhône-Alpes.

A l'exception de Franck KAFTAN, qui n'a pas présenté le curriculum vitae requis, aucune objection à l'admission des sept autres n'est émise par le conseil. La demande de Franck KAFTAN sera à nouveau présentée après réception de son curriculum vitae.

Quatre architectes sur les huit ont suivi la formation à l'expertise du CNEAF.

► Rappel du Règlement intérieur pour ce qui concerne l'admission des nouveaux membres :

• 1.5.2 / Admission des membres actifs :

A / Les demandes d'admission en qualité de membre du CNEAF doivent être déposées soit auprès d'un Collège régional soit auprès du Secrétariat général du Collège national. Les candidatures seront examinées sur présentation d'un dossier, soit par le Conseil d'administration du Collège régional, soit par le Conseil d'administration du Collège national qui se réunit deux fois dans l'année en dehors de l'Assemblée Générale.

B / En cas de litige sur l'admission ou non d'un candidat par un Collège régional, c'est le Conseil d'Administration national qui est saisi et décide souverainement de l'admission ou non du candidat.

C / Les coordonnées des membres admis par un Collège régional devront être immédiatement communiquées au Secrétariat général national.

D / L'adhésion sera effective à la date du Conseil d'administration régional ou du Conseil d'administration national qui l'aura acceptée. La cotisation sera exigible pour l'année de dépôt de la demande d'admission si celle-ci est effectuée avant le 30 juin. Pour les demandes postérieures au 30 juin, la cotisation ne sera exigible que pour l'année suivante.

E / La liste des nouveaux membres sera présentée chaque année à l'Assemblée Générale

Par conséquent, à l'avenir, ne seront présentés à l'avis du conseil d'administration national que les cas préalablement présentés à un conseil régional qui auront fait l'objet d'un refus, ainsi que les demandes d'admission en temps que membre individuel (sans participation à un collège régional).

► **DEMISSION** : Les collégiens suivants ont présenté leur démission :

- Patrick BONNEFON (Aquitaine)
- Françoise BRISARD (Bretagne).
- René GROSDOIT (Bretagne).
- Jean PIERRONET (Bretagne).
- Daniel POITEVINEAU (Bretagne).

► **RADIATION** : Plusieurs collégiens n'ont pas réglé la cotisation 2015, malgré les relances qui leur ont été adressées. Le règlement intérieur stipule que l'absence de règlement avant le 31 décembre entraîne automatiquement la radiation. Néanmoins, Mireille conserve quelque espoir de faire revenir dans le droit chemin un certain nombre de négligents (ou qui se présentent comme tels). Leur radiation sera définitivement actée à la prochaine AGO s'ils ne se réveillent pas avant. Il est rappelé qu'à la prochaine AGO, ce n'est pas seulement la cotisation 2015 qui doit être payée, mais également la cotisation 2016. Sont concernés :

- Laurent BOUDET (Bretagne), avait adhéré en 2014 au CNEAF.
- Claude BRANGER (Midi-Pyrénées),
- Sylvie CAILLETTE PRIMAULT (Picardie),
- Marie-Pierre CARINI LAFFON (Aquitaine),
- Ahmed ELABBADI (Ile-de France),

- Richard GONY (NPCP),
- Jean-Paul GUILLON (relancé par tel le 15/01/2016, laissé un message à son BE).
- Henri MALLAC (avait été radié à l'AGO 2014, puis avait indiqué qu'il réglerait les cotisations 2014 et 2015, ...mais toujours rien).
- Jean-Charles MASCI (Rhône-Alpes)
- Jean-Pierre MAVIEL (Midi-Pyrénées),
- Vincent MEYER (Pays-de-Loire),
- Hubert RIVOISY (Pays-de-Loire),
- Michel ROGET (Languedoc-Roussillon),
- Samuel ROZEN (Alsace).

► **DECES** : Le CNEAF a été informé du décès de notre confrère Jean-Paul BERTAUX (Ile de France).

■ DEONTOLOGIE DE L'EXPERT CONSEIL :

► Chahrazad TOMA VASTRA, Présidente de la section "Conseils", propose que le CNEAF établisse un guide de déontologie propre aux experts conseils dans le même esprit que les règles de déontologie de l'expert judiciaire du CNCEJ. Une petite équipe constituée de Michel JEMMING, Jean-Marc DHOUILLY et elle-même fera des propositions sur ce sujet. Toutes les bonnes volontés sont acceptées.

Michel PONTAILLIER fait observer qu'il existe aussi un code de déontologie de l'architecte, rédigé par l'Ordre, dont on pourrait s'inspirer.

► A propos de cette question de la déontologie, Michel JEMMING informe le conseil qu'il a reçu d'un collégien, expert judiciaire dans une procédure civile, copie d'une correspondance d'un autre collégien, conseil technique de l'une des parties dans cette affaire, correspondance rédigée sur un ton polémique, mettant en cause les compétences de l'expert, et rédigée sur un papier à lettres où apparaît sur la page de garde un logo du CNEAF de taille imposante. Michel JEMMING a téléphoné à ce confrère pour lui rappeler que l'usage du logo du CNEAF est réservé aux correspondances du CNEAF, et qu'il convient de correspondre dans une forme courtoise, à l'exclusion de toute critique blessante, ainsi que le prescrivent les règles de déontologie de l'expert judiciaire lorsqu'il intervient lors d'une consultation privée (ce confrère est également expert inscrit sur une liste de cour d'appel). Sur le papier à lettres, seule la mention « membre du collège national des experts architectes français », en petits caractères, peut être admise. Une lettre sera adressée officiellement par le président du CNEAF à ce confrère.

■ PUBLICATIONS :

Le collège est sollicité pour fournir des articles à plusieurs revues :

► Les CAHIERS DE LA PROFESSION, revue du Conseil national de l'Ordre des architectes, paraissant trois à quatre fois par an, où une page nous est réservée. Cette contribution est assurée régulièrement depuis de nombreuses années, d'abord par Jacques POMPEY puis, depuis 2012, par Jean-Marc DHOUAILLY et Michel JEMMING. Mais une contribution est attendue de tous. La revue attend de notre part des retours d'expériences en expertise qui présentent un intérêt pédagogique pour les architectes. La page permet en outre de faire passer des informations sur les activités du CNEAF, et notamment sur les sessions de formation prévues.

► La revue de l'AQC, QUALITÉ CONSTRUCTION, paraissant 6 fois par an, a demandé au CNEAF une contribution de deux pages par numéro dans la rubrique « Expertise judiciaire ». La rédaction de ces pages était jusqu'à présent assurée par François AUSSEUR, qui arrête cette contribution. Michel JEMMING a donné un accord de principe et s'est chargé de la rédaction des pages du prochain numéro en collaboration avec M. CORMENIER (MAF). Mais il s'agit d'un travail assez lourd et la question est posée : le CNEAF accepte-t-il de signer une convention avec l'AQC ? Cela nous engagerait sur une contribution de 12 pages par an où il s'agit d'exposer une affaire, le jugement qui a été prononcé, et les enseignements qu'il faut en tirer. La participation de la MAF apparaît nécessaire car nous avons rarement l'occasion de connaître les jugements.

→ Jean-Luc LEGRAND et Eric SCHNELLER acceptent de faire partie du groupe de contributeurs à la revue QUALITE CONSTRUCTION.

► Eric SCHNELLER indique que l'ADEME a sollicité également la participation du collège, ce qui tend à prouver que nous avons une vraie valeur ajoutée.

► Mireille MOUSSY ajoute que le CNOA nous a également proposé une intervention dans le cadre du PACTE : il s'agit d'une mission rémunérée de relecture de carnets de chantier.

► Jacques ARGAUD évoque une participation à la rédaction de normes.

► La REVUE EXPERTS attend aussi une contribution de la part des experts sous forme d'articles libres.

► Il y a enfin MAFCOM, qui aimerait que nous contribuions aux discussions et aux dossiers thématiques.

→ Alain DELCOURT est chargé de mission des publications. Son rôle n'est pas d'écrire (mais pourquoi pas ?), mais de gérer les contributions auxquelles chaque collégien est appelé. Chaque membre du collège est probablement en mesure d'exposer une affaire qui lui tient particulièrement à cœur. Il suffit de se lancer (avec l'aide d'un membre du bureau si nécessaire).

■ FORMATIONS :

► Une formation initiale à l'expertise judiciaire civile a eu lieu à Paris les 26 et 27 janvier. Compte tenu du nombre important de demandes, une autre session a été programmée pour les 16 et 17 février.

► Mireille MOUSSY, chargée de mission des formations, indique qu'une réflexion est en cours sur l'éventuelle organisation d'une formation sur l'expertise amiable. Michel JEMMING évoque le partenariat souhaitable avec les architectes qui interviennent pour le compte de la MAF. Bernard VAYSSIERE ajoute que la MAF défend toujours ses adhérents et met à leur disposition un avocat et un expert (même s'ils n'ont pas cotisé pour ce chantier !?). Philippe LEGROS précise qu'il faut faire attention à ne pas considérer que l'expert judiciaire architecte pourrait se laisser aller à un penchant favorable pour l'architecte mis en cause ; cela serait totalement contraire au devoir d'impartialité de l'expert de justice.

► Une formation à la médiation par le CEMIC a eu lieu en 2015. 18 personnes ont été formées. Une seconde session est prévue pour 2016, à laquelle il y a pour l'instant 6 demandes d'inscription. Le CNEAF assure toute l'organisation de ces formations (publicité, inscriptions, réservations, relations avec les prestataires, attestations, ...), facture au CEMIC les frais engagés (location, repas,...), et devrait recevoir une participation de 5 000.00 € pour le secrétariat. Michel PONTAILLIER, qui a suivi la formation 2015, de même qu'Eric SCHNELLER, précise qu'il s'agit d'une excellente formation, avec de très bons rapports entre tous les membres du groupe et les formateurs

► Le bureau propose une décentralisation à BORDEAUX des prochaines formations prévues les 14, 15 et 17 juin.

→ L'organisation des formations de juin à BORDEAUX est acceptée. Les dates exactes seront précisées ultérieurement en fonction de la disponibilité des salles.

■ CALENDRIER NATIONAL 2016 :

30 mars : conférence des régions à Paris à partir de 16H30.

31 mars : assemblée générale de 09H30 à 12H30 à Paris.

31 mars : 153^{ème} TRNTJ de 14H00 à 18H00 à Paris sur le thème de la "responsabilité de l'architecte de copropriété et du syndic" Le rôle de l'architecte conseil d'une copropriété au cours d'une expertise sera également abordé.

09 ou 16 juin (à confirmer) : réunion de bureau de 09H30 à 12H30 à Bordeaux.

09 ou 16 juin (à confirmer) : 154^{ème} TRNTJ de 14H00 à 18H00 à Bordeaux sur le thème du "diagnostic structurel avant travaux", ou sur le BIM (proposition de Bernard VAYSSIERE).

30 septembre : conseil d'administration de 09H30 à 12H30 à Paris.

30 septembre : 155^{ème} TRNTJ de 14H00 à 18H00 à Paris sur le thème de "la qualité de l'air".

10 novembre : 48^{ème} congrès et 50^{ème} anniversaire du CNEAF à Paris.

fin novembre : réunion de bureau.

fin novembre : formation initiale à l'expertise civile et formation « investigations ».

■ QUESTIONS DIVERSES :

► Le règlement intérieur stipule (article 3.1.1.I) : « *Le mandat de 3 ans du président est renouvelable une fois consécutive. Il en est de même pour les autres membres du bureau* ». Cette rédaction pose les questions suivantes : A l'issue de deux mandats consécutifs, le président peut-il rester membre du bureau à un poste différent, secrétaire, ou trésorier, ou même vice-président (idem pour les autres membres) ? De même un membre du bureau qui change de fonction à l'issue de chaque mandat de trois ans peut-il rester indéfiniment membre du bureau ? Cela semble envisageable, d'autant que l'expérience montre que les candidats au bureau ne se bousculent généralement pas. Dans tous les cas, les membres du bureau étant élus par le conseil d'administration, il appartient à chacun, à l'issue de son mandat, de représenter éventuellement sa candidature. Le conseil d'administration conserve donc la maîtrise du renouvellement du bureau.

Le bureau propose au conseil d'administration de modifier l'article 3.11.I du règlement intérieur afin de clarifier la situation et de permettre à chacun, s'il est élu par le conseil d'administration, de rester membre du bureau sur une durée indéterminée, mais sans toutefois qu'il puisse conserver la même fonction plus de six ans consécutifs.

→ Le conseil d'administration approuve à l'unanimité cette modification du règlement intérieur. L'article 3.1.1.I sera ainsi rédigé : « *Le mandat de 3 ans du président est renouvelable une fois consécutive. Toutefois, le président a la possibilité de demeurer membre du bureau à l'issue de deux mandats consécutifs, s'il est élu par le conseil d'administration, en présentant sa candidature à une autre fonction. Il en est de même pour les autres membres du bureau* ».

► Michel JEMMING propose que le CNEAF puisse, dans un esprit d'ouverture, accueillir des membres non architectes, payant une cotisation, en créant un statut de "membre associé" ou "membre correspondant", ce qui permettrait un partenariat privilégié avec certains ingénieurs ou magistrats. Cependant, les statuts du CNEAF exigent que les membres soient inscrits à l'Ordre des architectes de France. La modification des statuts nécessite une décision au cours d'une assemblée générale extraordinaire, la question étant posée à tous les membres au moins 15 jours à l'avance.

→ Après quelques courts échanges, il apparaît que le sujet n'est pas mûr. Le conseil d'administration ne retient pas pour l'instant cette proposition.

Le conseil d'administration est levé vers 12H40.

PROCHAIN CONSEIL D'ADMINISTRATION LE 30 SEPTEMBRE 2016

■
Le 20 février 2016
le secrétaire général,
Jean-Marc DHOUAILLY